

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'État
le 17 décembre 2019

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 9, 10, 11, 12 et 13 décembre 2019

2019 DFA 110 Pavillon de la Grande Cascade (16e) – Avenant n°1 à la convention d'occupation du domaine public – concession de travaux pour la rénovation et l'exploitation du Pavillon de la Grande Cascade du 1^{er} août 2013.

M. Emmanuel GREGOIRE, rapporteur.

Le Conseil de Paris,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2121-29, L.2122-21, L.2241-1 et L.2511-13 ;

Vu le code général de la propriété des personnes publiques et notamment son article L. 2125-1 ;

Vu l'avis du Conseil du 16^e arrondissement en date du 25 novembre 2019 ;

Vu le projet de délibération en date du 26 novembre 2019, par lequel Madame la Maire de Paris demande au Conseil de Paris l'autorisation de signer l'avenant n°1 à la convention d'occupation du domaine public – concession de travaux du Pavillon de la Grande Cascade, avec la SAS Pavillon de la Grande Cascade, prolongeant de 3 ans et 6 mois la durée de la convention ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Emmanuel Grégoire, au nom de la 1^{ère} Commission,

Délibère :

Article 1 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer l'avenant n°1 à la convention d'occupation du domaine public – concession de travaux du Pavillon de la Grande Cascade, avec la SAS Pavillon de la Grande Cascade, prolongeant de 3 ans et 6 mois la durée de la convention, dont le texte est joint.

Article 2 : Les recettes correspondantes seront imputées sur le budget de fonctionnement de 2019/2020 dans la rubrique fonctionnelle 20 nature 75813.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO